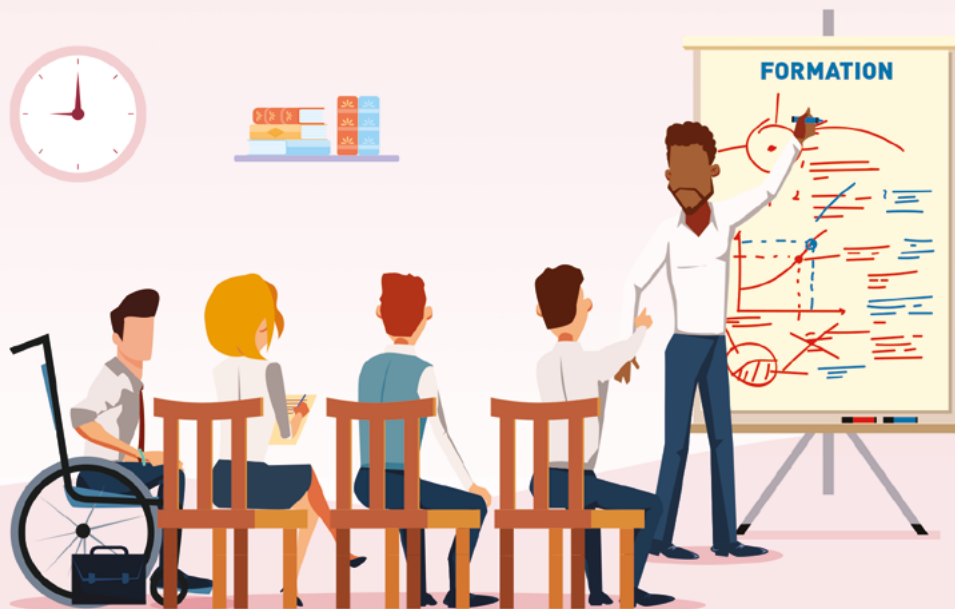




L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE VERS UNE FORMATION

QUELS SONT LES ORGANISMES DE FORMATION EN VUE D'UN RECLASSEMENT PROFESSIONNEL ?

Les personnes en situation de handicap ont accès à l'ensemble des dispositifs de formation de droit commun (AFPA, GRETA et organismes privés) complétés par des dispositifs spécifiques.



La formation professionnelle favorise :

- l'accès des travailleurs handicapés à la vie professionnelle ;
- le maintien dans l'emploi ;
- le développement des compétences ;
- l'accès aux différents niveaux de qualification.

Les personnes qui souhaitent approfondir un projet professionnel et se qualifier peuvent être orientées par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) :

- **les Unités d'Évaluation de Ré-entraînement et d'Orientation Sociale (UEROS)** et ou professionnelle pour les personnes atteintes de lésions cérébrales acquises ;
- **les Etablissements et Services de Préorientation (ESPO) ;**

• les Etablissements et Services de Réadaptation Professionnelle (ESRP).

Dans le cadre de la Loi Plein Emploi, lorsqu'une demande d'orientation professionnelle est faite à la MDPH, le Service Public de l'emploi (France Travail et Cap emploi) évalue l'environnement de travail de plus adapté puis peut proposer une orientation vers un ESPO ou un ESRP.

QUE PROPOSENT LES ESPO OU ESRP ?

Les ESPO et ESRP exercent leurs missions dans une logique de parcours individualisé sans rupture, allant de la résolution des problèmes qui freinent l'accès au monde du travail jusqu'à la mise en œuvre du projet professionnel et l'accompagnement dans l'emploi.

Les orientations en ESPO et ESRP sont travaillées en amont par une équipe pluridisciplinaire (MDPH, Service Public de l'emploi, autres partenaires de l'insertion) pour valider l'environnement de travail et le dispositif le plus adapté aux besoins de la personne. Il est important d'évaluer le besoin d'un accompagnement médico-psycho-social en rapport avec l'offre de formation de droit commun pour proposer un ESPO ou ESRP.



Les prestations diversifiées des ESPO et ESRP vont de l'information à l'emploi :

- Information ;
- Evaluation médico-psycho-sociale et/ou professionnelle ;
- Préorientation (ESPO) ;
- Formation préparatoire, formation qualifiante ou diplômante (ESRP) ;
- Dispositif de Formation Accompagnée (DFA) : il permet à des personnes en situation de handicap de suivre une formation dans un organisme de droit commun tout en bénéficiant d'un accompagnement médico-psycho-social et insertion individualisé ;
- Accompagnement pédagogique et médico-psycho-social ;
- Accompagnement à l'insertion professionnelle ;
- Hébergement et la restauration.



- le Dispositif d'Education Professionnelle (DEP) pour les jeunes de 16 à 25 ans (*voir fiche "Dispositif d'insertion professionnelle et sociale spécifique pour les jeunes de 16 à 25 ans"*).

Il existe de nombreuses formations dispensées en ESPO/ESRP, vous trouverez la liste sur le site de la Fédération des Associations Gestionnaires et des Etablissements de Réadaptation pour Handicapés (FAGERH) :



www.fagerh.fr

QUI PEUT-ÊTRE ACCUEILLI EN ESPO/ESRP ?

Les personnes :

- disposant d'une RQTH, en cours de reconnaissance RQTH ou en risque d'inaptitude à leur poste ;
- âgées d'au moins 16 ans et quel que soit leur handicap ;
- en recherche d'emploi déclarées inaptes au métier de référence ou travailleurs en risque d'inaptitude, quel que soit le statut ou la profession ;
- les travailleurs d'ESAT ;
- ayant ou non une expérience professionnelle antérieure ;
- ayant besoin d'un accompagnement médico-psycho-social et professionnel.



Plus d'informations sur la formation professionnelle sur :
service-public.fr/particuliers/vosdroits/N198

